

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEL SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2018 92260 FONTENAY AUX ROSES</p>
--

L'an deux mille dix huit, le 22 septembre à 10 h 00, s'est tenu l'assemblée générale de l'A.P.E.L. (Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Libre) à l'école Saint Vincent de Paul.

Etaient présents lors de l'Assemblée Générale :

- 60 familles (dont 1 représentée), remerciées pour leur présence,
- Madame Biola, Directrice de l'école Saint Vincent de Paul, en qualité d'invitée
- Monsieur Fabrice Héliot Président de l'OGEC, en qualité d'invité.

Madame Nicole Fleuriet préside la séance en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de l'A.P.E.L.

Madame Fleuriet se présente et souhaite la bienvenue à l'ensemble des familles. Elle présente aussi l'équipe du Conseil d'Administration 2017-2018 et les félicite pour leur travail de l'année passée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'A.P.E.L. et fonctionnement, Madame Nicole Fleuriet
- Présentation de l'OGEC, Monsieur Fabrice Héliot
- Rapport moral 2015-2016, Monsieur Yves Aubry
- Rapport financier 2015-2016, Madame Khadidja Bogbe
- Actions prévisionnelles 2016-2017, Madame Constance Portalier
- Elections du Conseil d'Administration de l'A.P.E.L.
- Questions diverses

Présentation de l'APEL

La Présidente présente le rôle de l'APEL. Le rôle de l'A.P.E.L. est de veiller au bien-être des enfants en soutenant la direction et l'équipe enseignante dans leurs projets pédagogiques. L'A.P.E.L soutient les parents dans leurs échanges au sein de l'établissement et les enfants dans leur vie d'écolier.

L'A.P.E.L. représente les parents d'élèves lors des réunions formelles au sein de l'école tels que les conseils d'établissement et les éventuels conseils de discipline, et lors des réunions avec l'organisme de gestion, l'OGEC.

L'A.P.E.L. est représentée au sein des classes par les parents correspondants : deux réunions seront organisées en Octobre et Mai/Juin pour expliquer en détail leur rôle et les attentes de l'A.P.E.L., des enseignantes et de la direction.

Intervention de M. HELIOT, Président de l'OGEC St Vincent de Paul

Monsieur Héliot Président membre de l'OGEC St Vincent de Paul, prend la parole pour présenter le rôle de l'OGEC. (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique)

Il commence par présenter les missions que l'OGEC conduit conjointement avec le chef d'établissement et la direction diocésaine.

Ses missions :

- Gestion économique et financière de l'école : les activités de gestion comptable et de gestion budgétaire ;
- Gestion sociale : gestion de l'établissement et des personnels non enseignants ;
- Gestion immobilière : constructions, gros travaux et l'entretien courant.

Il présente ensuite l'organisation de l'OCEG. L'OGEC fonctionne avec un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an et qui se compose de 12 membres dont 3 de droit. Les membres de droit sont : l'A.P.E.L., UROGEC et la direction diocésaine. Le chef d'établissement participe aux conseils d'administration de l'OGEC.

L'OGEC se compose d'actifs, de retraités et de quelques parents dont les enfants sont en CM2.

Le Conseil d'administration a pour vocation de :

- Maintenir et développer l'école,
- S'assurer de la bonne ambiance qui doit régner au sein de l'école,
- Du respect de l'éthique

Une Assemblée Générale se réunit une fois par an pour approuver les comptes.

Au sein du Conseil d'Administration de l'O.G.E.C, un bureau est composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

Monsieur Cisterne, est très présent au sein de l'école et fonctionne en parfaite adéquation avec la Direction de l'Ecole et le Secrétariat. L'OGEC

se félicite de ces très bonnes relations.

Les ressources financières de l'OGEC sont de 2 types :

- Contribution des familles
- Subvention de la commune qui doit verser aux écoles privées l'équivalent de ce que lui coûte un élève du public.

Ces ressources servent notamment à financer l'immobilier, la restauration, la pastorale, l'utilisation des ressources publiques.

Depuis la réévaluation de la subvention communale, les ressources financières de l'O.G.E.C se sont nettement améliorées et les comptes sont équilibrés.

L'O.G.E.C. participe à des réalisations communes avec l'A.P.E.L. afin de limiter au maximum les frais pour les familles.

Des grosses dépenses sont à prévoir concernant l'aménagement des locaux pour l'accès aux handicapés dans les années à venir, et la réorganisation des locaux sur recommandation diocésaine, avec notamment le déplacement de l'accueil en rez-de-chaussée.

Informations complémentaires apportées suite aux questions de l'assemblée:

- La contribution de la mairie représente environ la même somme que la contribution des familles
- L'OGEC n'est pas propriétaire des locaux qui sont loués à la Congrégation des Sœurs de la Charité. En contrepartie d'un loyer bas, l'OGEC a la charge de l'entretien de l'immobilier.

La présidente de l'A.P.E.L. remercie Monsieur Cisterne pour sa venue et son intervention.

Intervention de Mme La Directrice de l'Etablissement

Madame Biola remercie les parents présents et l'A.P.E.L. pour son travail. Mme Biola précise que l'A.P.E.L., l'équipe enseignante et la direction travaillent en étroite collaboration et de façon très efficace et conviviale. Elle remercie également tous les parents investis dans l'école pour leur aide et leur soutien.

La présidente de l'A.P.E.L. remercie Madame La directrice.

Fonctionnement de l'APEL

L'A.P.E.L. est gérée par un Conseil d'administration (CA) élu pour 3 ans.

Le Conseil d'Administration est composé de 3 à 15 membres.

Le conseil d'administration est constitué d'un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier, d'un vice-trésorier, d'un

secrétaire, d'un vice-secrétaire

Pour l'année 2017-2018, le Conseil d'Administration était composé de 15 membres (en gras, figurent les membres du bureau):

- **Bruno Almudever (vice secrétaire)**
- **Yves Aubry (secrétaire)**
- Etienne Bouet
- Sandrine Daboudet
- **Nicole Fleuriet (Présidente)**
- Emilie Groult
- Marie-Adeline Hervouët
- Myriam Leclair
- **Laurence Maréchal (Vice-Présidente)**
- Constance Portalier
- **Kadidja Brogbe (Trésorière)**
- Henrick Humbert
- Charles Yamine
- Issam Moujaes
- Marie Van Houteghem

Les membres du Conseil d'Administration de l'A.P.E.L. sont tous bénévoles. Ils se réunissent une fois par période (entre les vacances scolaires). Ils s'engagent à participer aux manifestations de l'A.P.E.L. et à soutenir les projets de l'A.P.E.L.

L'A.P.E.L St Vincent de Paul fait partie de l'A.P.E.L 92, dont le Responsable Réseau pour St-François-d'Assise est Monsieur Edouard Kalondji. L'A.P.E.L. 92 apporte son soutien pour les subventions de projets, la gestion de l'association et la formation du Bureau. De plus, l'A.P.E.L Nationale intervient au niveau national auprès du Ministère de l'Education pour garantir les valeurs et les droits des parents des élèves de l'enseignement catholique.

Cotisations et frais de scolarité

La cotisation de L'A.P.E.L s'élève à 18,50 euros.

La cotisation est payable une fois par famille ; vous pouvez choisir de payer votre cotisation à l'A.P.E.L. St Vincent de Paul.

- 4,50 € sont reversés à A.P.E.L. St Vincent de Paul, le reste remontant à l'A.P.E.L. national et A.P.E.L 92

Le président A.P.E.L. est invité à participer aux réunions de Bureau de l'OGEC lors desquelles les frais de scolarité et de cantine sont fixés. Son avis est consultatif.

La Présidente rappelle qu'une réduction est mise en place pour les écoles membres du réseau Saint François d'Assise. Pour mémoire, les écoles membres du Réseau sont: St Vincent de Paul (Fontenay), St Gabriel (Bagneux), Sophie Barat (Chatenay Malabry), Ste Marie (Antony), Jeanne d'Arc (Sceaux), Notre Dame (Bourg la Reine), St François d'Assise (Fontenay)

réduction de 10% est accordée pour les familles nombreuses qui ont trois enfants ou plus scolarisés dans une ou plusieurs écoles du réseau. La Présidente rappelle que pour l'obtenir; il faut impérativement respecter la procédure décrite ci-dessous pour chacun des établissements fréquentés, à savoir : envoyer une demande écrite par courrier à chaque chef d'établissement avant le 20 septembre accompagnée des certificats de scolarité des autres enfants . Cette réduction est automatique à partir de 3 enfants scolarisés à Saint Vincent de Paul.

⇒ **Approbation du montant de la cotisation**

La cotisation de L'A.P.E.L s'élève actuellement à 18 euros. Cette cotisation est payable une fois par famille ; chaque famille choisit de payer sa cotisation à l'A.P.E.L. St Vincent de Paul.

Seuls 4,00€ sont reversés à St Vincent de Paul, le reste remontant à l'A.P.E.L. national et A.P.E.L 92.

L'approbation des Cotisations est mise au vote :

- ✓ 0 voix CONTRE
- ✓ 0 abstention
- ✓ 60 voix POUR

Le montant de la cotisation est approuvé à l'unanimité.

Rapport Moral de l'Association

Le secrétaire Yves Aubry présente le Rapport Moral de l'Association.

Participation aux projets pédagogiques

Sur l'année 2017-2018, l'A.P.E.L. a participé au côté de la Direction et des enseignants à la mise en place ou au maintien de six grands projets pédagogiques.

- ✓ Le projet théâtre en coopération avec l'OGEC et A.P.E.L. 92 qui fait

intervenir le Théâtre de la Clarté auprès des enfants de toutes les classes de l'école, de la Petite Section au CM2. L'A.P.E.L a fait en sorte que 50% du coût par enfant soit pris en charge. L'A.P.E.L a ainsi subventionné ce projet à hauteur de 15€ par enfant, aux côtés de l'OG.E.C qui a versé 20€ par enfant et aux côtés de l'A.P.E.L.92 qui a octroyé une subvention totale de 900€.

- ✓ Les voyages et visites des classes proposés par les enseignants ont tous été subventionnés : CM2 (Ile d'Oléron), CM1 (Chartres), CE2 (Périgord), maternelles (ferme Tiligolo au sein de l'école)
- ✓ L'abonnement à la Ludothèque pour les classes de maternelle, qui comporte l'accueil des enfants et l'emprunt de jeux pour la classe et pour la kermesse a été financé en totalité par l'A.P.E.L.
- ✓ L'A.P.E.L. s'investit dans la gestion de la bibliothèque de l'école et dans l'accueil des élèves sur le temps scolaire par des parents bénévoles. L'A.P.E.L. prend en charge également l'achat et la couverture des livres.
- ✓ Une équipe d'éveil à la foi intervient en maternelle, CP et CE1 avec l'évangile gestué dans la période de l'avent et du Carême.

Services aux parents et enfants

L'A.P.E.L. s'investit également dans le support logistique de l'école :

- ✓ Bricolage : réparations diverses par la commission bricolage : responsable Vincent Daboudet. L'équipe intervient environ 6 samedis par an, à raison de sessions de 2 à 3 heures.
- ✓ Nettoyage de la cour ponctuellement
- ✓ Gestion du site web : www.ecolesaintvincentdepaul.com, qui apporte des informations sur la vie de l'école, les circulaires, et informations utiles tels que les menus de cantine/Responsable Laurent Ilgart.

L'A.P.E.L. a mis en place des services pour faciliter le quotidien des parents :

- ✓ La mise en place d'un service de commandes et de livraison de fournitures scolaires à domicile. Le fournisseur est Scoléo et 48 colis ont été commandés en 2017-2018
- ✓ Mise en place d'un service de commande en ligne et livraison de blouses 54 blouses ont été commandées via le nouveau service en ligne.
- ✓ Mise en place d'un service de livraison d'étiquettes avec A Qui S

L'A.P.E.L. fait en sorte que tous les enfants puissent participer aux voyages ou sorties en apportant une aide financière ponctuelle aux familles en difficulté financière passagère. Les demandes sont traitées de façon

anonyme par le Conseil d'Administration. Elles sont à formuler auprès de la Directrice ou de la Présidente de l'A.P.E.L.

L'A.P.E.L. s'efforce de développer des initiatives pour animer la vie des écoliers. Elle organise conjointement avec les enseignants si nécessaire des animations sur le temps scolaire:

- ✓ Petit déjeuner d'accueil à la rentrée
- ✓ Semaine du goût en maternelle sur le thème un jour-une couleur
- ✓ Marché de Noël
- ✓ L'A.P.E.L. organise également des festivités hors temps scolaire pour faciliter les échanges conviviaux entre les familles.
- ✓ Soirée Vins et Fromages
- ✓ Soirée Carnaval
- ✓ Festival du livre
- ✓ Kermesse
- ✓

Commissions et opérations 2018-2019

Les cotisations ne représentant que 4,50€ par cotisant, il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement (détail dans le rapport financier). Ces recherches de financement se traduisent sous forme d'opérations de vente ponctuelles (non obligatoires) auprès des familles.

- Blouses (2€ par blouse)
- Bulbes d'automne (25% reversés)
- Chocolats de Noël (25% reversés)
- Tombola
- Kermesse
- Scoléo et A qui S

Des ventes ponctuelles de livres d'occasion ou de livres neufs permettent de renouveler le stock de la bibliothèque. Les sommes sont réinvesties en livres et l'A.P.E.L. récupère une dotation en livres correspondant à 20% des ventes de livres neufs lors du Festival du Livre.

Questions et vote

Question: pourquoi l'APEL ne fait elle pas appel à des dons , elle y a droit en tant qu'association

R: il faut pour cela que l'association soit reconnue d'utilité publique.
renseignement sera pris auprès de l'APEL 92.et la fondation Saint Mathieu.

, l'approbation du Rapport Moral est mise au vote :

✓ 0 voix CONTRE

✓ 0 abstention

✓ 60 voix POUR

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Khadija Brogbe, trésorière, présente le rapport financier.

Rappel

Exercice social de 12 mois du 1er/09 au 31/08

Application du Principe de Précaution sur les recommandations de l'APEL 92 → 18 mois d'exercice en réserve

Rôle de l'APEL :

→ Porter les Projets pédagogiques initiés (notamment) par l'Equipe enseignante

→ Soutenir des projets tels que la réalisation de travaux dans l'établissement

Comptes de l'APEL St Vincent de Paul 31.12.18

Comptes au 31/08/18

Déséquilibre budgétaire

Baisse régulière des Ressources de

l'APEL

(en €)	31/08/16	31/08/17	31/08/18
Comptes Livret	12 736	12 756,26	12 769,01
Comptes Chèque	10 596	12 155,18	2 472,42
TOTAL	23 333	24 911,44	

2. Chiffres clés

Hausses des dépenses

21.8 K€ en 2018 (versus 17.5 K€ en 2017)

Participation de l'APEL au travaux de l'école 5K€

Hausse du coût du projet théâtre

Nouveau projet JONAS

Ludothèque 2016/2017 encaissée sur l'exercice 2017/2018

Baisses des recettes

12,4K€ en 2018 (versus 19 K€ en 2017) *incluant les reprises sur provisions pour environ 5K€)*

Baisse des recettes de la Kermesse et la Tombola

Pas d'opérations tee-shirt jaunes

Objectifs :

Retrouver un équilibre budgétaire solide

Mettre en place de nouvelles actions génératrices de ressources

- Etc....



Bilan du Budget voté

Les Dépenses liées aux **Subventions des projets Ecoles** et des **Commissions APEL** sont en ligne avec les budgets votés par l'Assemblée générale 2017

	Alloué	Dépensé	Solde
Soirée Vins et Fromage	100	0	100
Semaine du Goût	50	0	50
Concours de lecture	0	0	0
Marché de Noël	150	66	84
Carnaval	50	0	50
Kermesse	3500	3 415,00	85
Subvention Sorties scolaires	1760	1483	277
Sciences	705	705	0
Ludothèque	700	716	-16
Jouet Garderie	100	77,00	23
Bibliothèque	150	0	150
Bricolage	200	0	200
Pastorale	300	320	-20
Solidarité	600	740	-140
TOTAL	8365	7522	843

Détail des dépenses

	2018
Vins et fromages	0
Bulbes*	493,75
Chocolat Noël *	2122
Cotisations APEL	2322
Kermesse*	3475
Pastorale	320
Solidarité	740
Sciences	705
Voyages de classe (Subventions)	1484
Théâtre	3003
TOTAL	14 664,75

Bilan des actions menées

Le total des ressources générées par les actions menées par l'APEL au cours de l'année 2017/2018 est de 9 067,02€ (inclus le montant récolté avec les ventes des tickets de tombola)

	2018
Bulbes	198,75
Chocolat de Noël	667,35
A qui S	121,92
Kermesse et Tombola *	8735
Scoléo	48
Tee-shirt jaune	0
Total	9067,02

Les budgets alloués ont été globalement respectés. Le Conseil d'Administration s'efforce de limiter les dépenses dans l'organisation des diverses manifestations.

- La kermesse a fait quelques investissements qui serviront sur plusieurs années (achat de plusieurs barnums et de jeux)
- Toutes les demandes faites à la commission solidarité ont été approuvées.
- Les demandes de subvention pour les voyages ont été approuvées.
- Le Marché de Noël a exceptionnellement été annulé cette année suite à la mise en place du plan Vigipirate.

Présentation des résultats nets (dépendances déduites des recettes)

Bilan des ressources	Résultat 31 août 2016	Résultat 31 août 2015	Résultat 31 août 2014
Kermesse	5 589	5 449	6 448
Marché de Noël		608	1 001
Cotisations	613	548	608
Chocolat Noël	538	396	
Bulbes	362	210	330
Total	7 102	7 211	8 387

La kermesse, incluant la tombola, est de loin le plus gros poste des recettes et des résultats.

Questions et vote

Q: comment trouver d'autres sources de revenus

R appel aux idées des parents .ex/ cette année avec les gobelets marqués logo école

projet gourdes compote à collecter

Remarques sur : la ventilation des slides pour clarifier les recettes / dépenses ex : la ligne bulbes représente le paiement à la société.

Sur la ventilation des cotisations APEL/OGEC.

l'approbation du Rapport Financier est mise au vote :

- ✓ 0 voix CONTRE
- ✓ 0 abstention
- ✓ 60 voix POUR

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée donne quitus aux administrateurs pour les comptes qui viennent de lui être présentés.

Budgets et projets A.P.E.L pour 2018-2019

Constance Portalier , présente les projets à venir pour 2018-2019 et les futurs budgets.

Subvention des projets pédagogiques

Projet théâtre : L'A.P.E.L. propose de subventionner à hauteur de 20% des frais par enfant. Budget total alloué = 2700 € (peut varier selon le nombre d'enfants sur l'année). Une demande de subvention complémentaire sera faite auprès de l'APEL92.

Pastorale : L'A.P.E.L. propose un budget 400 € pour l'achat de matériel nécessaire à la mise en place du projet. Une demande de subvention complémentaire auprès de l'APEL92 sera entreprise par l'A.P.E.L.

Journée Kapla : l'APEL propose un budget de 350 €

Journée Atelier Sciences : L'équipe enseignante et la direction ont proposé une journée ateliers sciences pour l'ensemble de l'école.

L'A.P.E.L. propose un budget de 350 €.

Voyages de classe : Les projets doivent être déposés auprès de l'APEL par les enseignants avant le 30 novembre. L'A.P.E.L. propose un budget prévisionnel de subventions de 2500 € (inclut la possibilité de demandes supplémentaires avant le 30 novembre).

Ludothèque : L'A.P.E.L. propose un budget de 700 € pour les 3 classes de maternelles dont 400 € pour une sortie tous les 15 jours pour les maternelles et 300 € pour un atelier hebdomadaire à la mauvaise saison.

Garderie : Budget proposé : 150 € pour le renouvellement des jouets.

Nouveau projet (en discussion) L'A.P.E.L. essaie de mettre en place des ateliers un jour par semaine sur la pause méridienne pour les enfants qui mangent à la cantine. Budget proposé : 500€

Actions A.P.E.L. proposées

L'A.P.E.L. rappelle que les services offerts et les festivités ne peuvent fonctionner qu'avec l'aide des parents, et demande aux parents de

s'inscrire afin d'être contactés pour participer aux différentes opérations et commissions : Noël, bulbes et chocolats, kermesse, bricolage, et bibliothèque.

Il est proposé de reconduire les animations:

- Sur le temps scolaire: Bibliothèque, Semaine du goût, Journée de Noël, Semaine des A.P.E.L.
- Soir ou samedi (sous réserve Vigipirate): Vins et fromages, Carnaval, Kermesse

Il est proposé de reconduire les projets vente (achat non obligatoire pour les parents):

- En ligne: Blouses, Etiquettes A Qui S, Scoleo
- Sur catalogue: Bulbes, Chocolats de Noël
- Sur temps scolaire pour les enfants: Livres occasion

Budget des commissions proposé

Solidarité : L'A.P.E.L. propose de reconduire le budget Solidarité (sur demande auprès de Mme La Directrice) : 350 € examen des demandes de façon anonyme en conseil d'administration

Bibliothèque : 100 € (les livres sont achetés avec l'argent de la vente de livres d'occasion ou nous sont donnés par les parents, ou en dotation dans le cadre du Festival du livre)

Kermesse: 3500 €, décomposé comme suit :

- Tombola: 500 €
 - Tickets: 300 €
 - Lots: 200 €
- Fête : 3000 €
 - Remplacement de petits barnums (vétusté): 150 €
 - Location de 2 châteaux gonflables: 900 €
 - Nourriture, boissons, confiseries: 1200 €
 - Fournitures diverses pour les stands: 600 €
 - SACEM/SPRE (droits d'auteur): 150 €
- Remarque: un grand nombre de lots nous sont offerts par des commerçants, parcs, entreprises et par les parents

○

Semaine du goût : 50 €

Marché de Noël: 150 €
Vins et fromages: 100 €
Site web: 100 €
Carnaval: 50€
Bricolage : 100 €

Vote du budget prévisionnel 2018-2019

Actions prévues	Montant
Kermesse	3500 €
Projet Théâtre	3000 €
Voyages de classe	2500 €
Journée Atelier Sciences/Kapla	700 €
Ludothèque	700 €
Solidarité	700 €
Pastorale	400 €
Bricolage	100 €
Bibliothèque	100 €
Marché de Noël	150 €
Soirée Vins et Fromages	100 €
Site web	100 €
Carnaval	50 €
Semaine du goût	50€

Total des budgets
=
12150 €

Questions et vote

Question : Quel est le coût du voyage des CM2 ?

R : Le coût est de 370 € par famille

Question : Quels sont les projets pour 2018/2019 ?

R:L'ensemble des projets sera connu fin novembre date limite de dépôt des projets par les enseignants.

Aucune autre question n'étant posée, le budget et les actions prévues sont mis au vote:

✓ 0 voix CONTRE

✓ 0 abstention

✓ 160 voix POUR

Le budget et les actions prévues pour 2018-2019 sont approuvés à l'unanimité.

Conseil d'administration

Le conseil d'Administration se renouvelle à raison d'un tiers tous les ans.

Cette année 4 administrateurs sont sortants, 2 se représentant.

Le conseil d'Administration se renouvelle à raison d'un tiers tous les ans.

Il est rappelé que les parents dont les enfants quittent l'école sont exclus de fait de l'A.P.E.L de l'école.

Les membres sont élus pour 3 ans, mais peuvent démissionner en cours de mandat s'ils le souhaitent.

Six candidats se sont déclarés :

- Bruno Almudever (se représente)
- Yves Aubry (se représente)

4 places restent vacantes :

Stéphanie Sérilo , Vanessa Quedeville, Salma Zaki, Vanessa Proux, Jean-François Lenogue se présentent. Ce qui entraîne le départ de Sandrine Daboudet, Myriam Leclair.

Les 15 personnes du Conseil d'Administration sont élues :

- ✓ 0 voix CONTRE
- ✓ 0 abstention
- ✓ 60 voix POUR
- ✓
- ✓

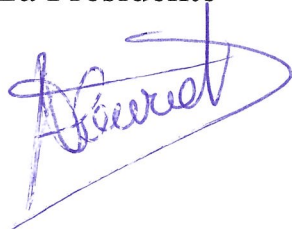
Clôture

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, et l'assemblée n'ayant plus de question, la Présidente remercie les invités, l'ensemble de l'assistance et les parents contribuant à l'amélioration de la vie à l'école.

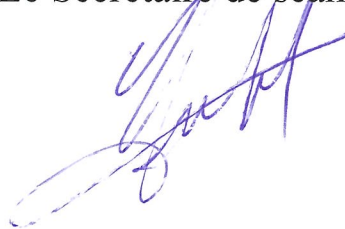
La séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente, Nicole Fleuriet, et le secrétaire de séance, Yves Aubry.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicole Fleuriet', written in a cursive style.

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Aubry', written in a cursive style.